

COMMISSION DES BATIMENTS ET EMBLEMES COMMUNAUX

**Rapport concernant les équipements communaux du Pommier
Examen du devis général des travaux à entreprendre**

La Commission s'est réunie à plusieurs reprises sur mandat du Conseil administratif. Elle a auditionné le bureau ASS Architectes Associés et a pu être convaincue qu'il était indispensable d'effectuer des travaux de correction dans les deux bâtiments Pom et école pour aboutir au respect du cahier des charges initial concernant la ventilation et les températures.

Lors de la séance du 23 mars 2009, la Commission a reçu un estimatif sommaire du coût des travaux daté du 26 janvier 2009. Le montant global du coût de la remise en conformité des bâtiments s'élève à TTC Frs 4'601'337.00.

- **La Commission, à l'unanimité des membres présents, accepte ce montant et recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et de voter le projet de délibération y relatif que le Conseil administratif présentera.**

Robert DETRAZ
Rapporteur

Grand-Saconnex, le 26 mars 2009

COMMISSION ROUTES, CIRCULATION, MOBILITE

**RAPPORT CONCERNANT LE CREDIT DE CHF 1'000'000.00 DU PLAN D'INVESTISSEMENT
QUADRIENNAL 2009-2012 POUR L'ENTRETIEN ET LA RENOVATION DU RESEAU ROUTIER
COMMUNAL**

Suite au mandat confié par le Conseil administratif en date du 16 mars 2009, la Commission s'est réunie le 31 mars 2009, afin d'étudier l'ensemble du dossier préparé par le bureau SOLFOR SA.

La Commission a eu à sa disposition un tableau récapitulatif des investissements basé sur un rapport global visuel, établi au début de février 2009 et daté du 24 mars 2009, ainsi que le plan de situation N° 101 du 13 mars 2009. Les commissaires ont reçu toutes les explications en réponse aux questions formulées. Il ressort qu'un certain nombre de chemins, qui feront l'objet de travaux et de constructions, ne sont pas pris en considération dans ce plan quadriennal et donneront lieu à des crédits ultérieurs.

Les membres de la Commission ont accepté le crédit de CHF 1'000'000.00 à l'unanimité des membres présents.

La Commission recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et de voter le projet de délibération présenté par le Conseil administratif.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Antoine ORSINI
Rapporteur a.i.

Le Grand-Saconnex, le 31 mars 2009

COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur les plans quadriennaux informatique et véhicules

Mandatée par le Conseil municipal du 16 mars 2009, la Commission des finances s'est réunie le 6 avril 2009 pour étudier les plans quadriennaux pour l'informatique et les véhicules.

Pour ce qui est de l'informatique, les commissaires ont discuté de la répartition du financement entre le SIACG et la Commune du Grand-Saconnex. La Commune doit adapter son matériel aux contraintes proposées par le SIACG et adapter ses logiciels en conséquence. Les commissaires souhaitent qu'une politique à moyen terme des investissements informatiques soit définie. Comme celle-ci est totalement dépendante du SIACG, la commission demande au CA de demander le plan que ce dernier service a établi et de le transmettre à la Commission des finances. Moyennant cela, la commission a voté, à l'unanimité des membres présents, le crédit informatique quadriennal 2009-2012 à hauteur de CHF 160'000.-.

Le plan quadriennal pour les véhicules a été présenté par le CA. Une stratégie de remplacement des véhicules, priorisant les véhicules électriques, hybrides ou au gaz naturel, a été proposée et adoptée par la commission. L'ensemble du plan d'acquisition de véhicules sur les quatre prochaines années a été passé en revue. A la fin de ces débats, la commission a adopté, à l'unanimité des commissaires présents, le plan 2009-2012 d'acquisition de véhicules à hauteur de CHF 1'052'000.-.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Pierre ECKERT
Rapporteur

Grand-Saconnex, le 6 avril 2009

COMMISSION DE L'URBANISME

RAPPORT CONCERNANT LA DEMANDE DE DEROGATION A 0,33 RELATIVE AU DOSSIER
DD102132-6, CHEMIN JACQUES-ATTENVILLE 13E-13F

Suite au mandat confié par le Conseil administratif en date du 16 mars 2009, la Commission s'est réunie le 31 mars 2009, afin d'étudier la demande de dérogation à 0.33 relative au rapport des surfaces pour la construction d'un immeuble à habitat collectif avec parking au chemin Jacques-Attenville 13E-13F, projet minergie DD102132-6, selon les plans déposés le 5 janvier 2009.

Suite aux modifications apportées au projet conformément aux indications de la Commission, cette dernière a accepté, **par 7 oui et 1 non**, la densification à 0,33, compte tenu d'un projet minergie.

La Commission recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et de donner un préavis favorable à la demande de dérogation précitée.

Ce rapport est approuvé par 7 oui et 1 non.

Antoine ORSINI
Rapporteur

Le Grand-Saconnex, le 31 mars 2009